



## Participation aux instances

1. Les modalités de la Politique reposent **sur l'honneur et la bonne foi**. Informez la direction générale si vous estimez que vous n'avez pas droit (ex. : passager en covoiturage) ou si vous renoncez au remboursement (ex. : vous êtes remboursé autrement).
2. S'applique aux délégués qui participent à un *Conseil général*, une *Assemblée générale*, un *Forum PEHDAA* ou un *Comité exécutif*.
3. **Dérogation**: doit être obligatoirement préautorisée. **Aucun remboursement sans préautorisation**. Après dérogation dûment autorisée, noter que le remboursement peut prendre entre 30 et 60 jours.

### CONDITION POUR TOUT REMBOURSEMENT: SIGNATURES OBLIGATOIRES DE LA FEUILLE DE PRÉSENCE

Frais	Précisions et conditions	Formulaire requis
<b>Hébergement commercial (Hôtel PUR Québec Centre-Ville seulement)</b>	Respectez la date limite pour réserver. Seuls les frais de base pour les nuitées (119 \$+taxes) sont directement facturés à la FCPQ. Tous les autres frais personnels (ex. : mini bar, service aux chambres, invité supplémentaire, interurbain, Internet, etc.) seront facturés au délégué, qui recevra une facture de l'hôtelier et qu'il devra assumer avant de quitter l'hôtel.	<b>Aucun. Payé directement par la FCPQ.</b> <b>Nombre de nuitées payées : voir tableau 1</b>
<b>Hébergement non commercial (Famille, ami)</b>	Remboursement de <b>25 \$</b> / nuitée.	<b>Formulaire A</b>
<b>Transport</b>	Vous recevez un remboursement automatique pour couvrir <b>tous les frais de transport relatifs à votre déplacement, peu importe le moyen de transport que vous utilisez</b> (voiture personnelle, voiture louée, train, bus, taxi, cheval, motoneige, bicyclette, métro, traversier, navette spatiale, tapis volant, etc.). Pour l'avion*, voir ci-dessous.	<b>Aucun. Le remboursement est automatique.</b> <b>Voir tableau 1</b>
<b>* Avion</b>	Pour les commissions scolaires identifiées dans le Tableau 1 de l'annexe A Le cout des billets, en classe régulière, est assumé par la FCPQ et les réservations sont effectuées, par le siège social, sur réception du Formulaire de demande de réservation de billet d'avion à la date prévue, soit au moins 35 jours précédant l'instance.  L'utilisation de l'avion doit avoir pour effet de diminuer le remboursement indiqué au tableau 1.	<b>Formulaire de demande de réservation de billet d'avion</b>
<b>Repas</b>	Vous recevez un remboursement automatique pour couvrir <b>tous les frais de repas liés à votre déplacement, peu importe que vous mangiez au restaurant ou que vous apportiez votre boîte à lunch.</b> Aucun remboursement ou substitution pour les repas fournis par la FCPQ.	<b>Aucun. Le remboursement est automatique.</b> <b>Voir tableau 1</b>
<b>Frais de garde</b>	Taux : <b>5,20 \$</b> / heure. Maximum de <b>52 \$</b> / jour.	<b>Formulaire A</b>

**TABLEAU 1** ➤ Remboursement automatique : inclus transport et repas

Commission scolaire	Nuitées*	Montant	Commission scolaire	Nuitées *	Montant
<b>Région du Bas-Saint-Laurent (01)</b>			<b>Région de la Côte-Nord (09)</b>		
Du Fleuve-et-des-Lacs	1	230 \$	De l'Estuaire ✕	2	330 \$
De Kamouraska-Rivière-du-Loup	1	195 \$	Du Fer ✕	2	480 \$
Des Monts-et-Marées	2	345 \$	Du Littoral ***	2	E.P
Des Phares	2	275 \$	De la Moyenne-Côte-Nord ✕	2	630 \$
<b>Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)</b>			<b>Région du Nord-du-Québec (10)</b>		
De La Jonquière	1	200 \$	De la Baie-James ✕	2	410 \$
Du Lac-Saint-Jean	1	200 \$	<b>Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)</b>		
Du Pays-des-Bleuets	2	275 \$	Des Chic-Chocs ✕	2	530 \$
Des Rives-du-Saguenay	1	190 \$	Des Îles ✕	2	60 \$
<b>Région de la Capitale-Nationale (03)</b>			René-Lévesque ✕	2	485 \$
De la Capitale**	0	35 \$	<b>Région de la Chaudière-Appalaches (12)</b>		
De Charlevoix	1	95 \$	Des Appalaches	1	85 \$
Des Découvreurs **	0	35 \$	De la Beauce-Étchemin	1	80 \$
De Portneuf **	0	60 \$	De la Côte-du-Sud **	0	65 \$
Des Premières-Seigneuries **	0	30 \$	Des Navigateurs **	0	45 \$
<b>Région de la Mauricie (04)</b>			<b>Région de Laval (13)</b>		
Du Chemin-du-Roy	1	95 \$	De Laval	1	235 \$
De l'Énergie	1	170 \$	<b>Région de Lanaudière (14)</b>		
<b>Région de l'Estrie (05)</b>			Des Affluents	1	245 \$
Des Hauts-Cantons	1	225 \$	Des Samares	1	200 \$
De la Région-de-Sherbrooke	1	215 \$	<b>Région des Laurentides (15)</b>		
Des Sommets	1	225 \$	Des Laurentides	2	290 \$
Eastern Townships	1	235 \$	Pierre-Neveu	2	380 \$
<b>Région de Montréal (06)</b>			De la Rivière-du-Nord	2	260 \$
Marguerite-Bourgeoys	1	240 \$	De la Seigneurie-des-Mille-Îles	1	250 \$
De Montréal	1	225 \$	<b>Région de la Montérégie (16)</b>		
De la Pointe-de-l'Île	1	225 \$	Des Grandes-Seigneuries	1	230 \$
English-Montréal	1	235 \$	Des Hautes-Rivières	1	240 \$
<b>Région de l'Outaouais (07)</b>			Marie-Victorin	1	220 \$
Au Cœur-des-Vallées ✕	2	340 \$	Des Patriotes	1	215 \$
Des Draveurs ✕	2	350 \$	De Saint-Hyacinthe	1	190 \$
Des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ✕	2	425 \$	De Sorel-Tracy	1	200 \$
Des Portages-de-l'Outaouais ✕	2	360 \$	Des Trois-Lacs	2	270 \$
<b>Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)</b>			Du Val-des-Cerfs	1	210 \$
Harricana ✕	2	620 \$	De la Vallée-des-Tisserands	2	265 \$
Du Lac-Abitibi ✕	2	680 \$	<b>Région du Centre-du-Québec (17)</b>		
Du Lac-Témiscamingue ✕	2	710 \$	Des Bois-Francs	1	90 \$
De l'Or-et-des-Bois ✕	2	570 \$	Des Chênes	1	160 \$
De Rouyn-Noranda ✕	2	640 \$	De la Riveraine	1	160 \$

\*Nombre de nuitées payées par la FCPQ. Tout dépassement constitue une dérogation qui doit être préautorisée pour ne pas être facturé au délégué.

\*\*Étant donné leur proximité avec le lieu de la rencontre, les délégués de ces comités de parents n'ont pas droit à l'hébergement en hôtel à Québec. Le montant du remboursement automatique inclut une somme correspondant au tarif du stationnement sur place.

\*\*\* E.P : Entente particulière

✕ Commission scolaire admissible à la demande de réservation d'avion par le siège social

[Consulter la Politique de remboursement des dépenses de fonction](#)